



PONT-D'AINFORM !

LETTRÉ D'INFORMATION MUNICIPALE N°9 - FÉVRIER 2022

➤ Vie municipale



SIGNATURE PROJET PARC SOLAIRE « ZAC DES MALADIÈRES »

Le 13 décembre dernier a été signé le projet **Parc Solaire Pont d'Ain** en présence de tous les protagonistes.



C'est fini les amis !



À compter du 1^{er} janvier 2022, nous ne pourrons plus communiquer l'état civil de la commune.

En effet, selon la CNIL (La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) :

La publication dans la presse des naissances, mariages et décès

Les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées par les élus municipaux à des fins de message de félicitations ou de condoléances ou publiées dans la presse que si, au moment de l'établissement de l'acte, **les personnes concernées ont donné leur accord** à ce message personnalisé ou à cette publication. Les informations collectées pour ces seules fins ne peuvent être ni conservées ni alimenter un fichier permanent.

Inscriptions à l'école des enfants nés en 2019 : retirer une fiche d'inscription en mairie (à déposer du 9 au 18 mars 2022).



RAPPEL CONCERNANT VOS CONTENEURS D'ORDURES MÉNAGÈRES

Les personnes disposants de conteneurs d'ordures ménagères individuels doivent sortir leurs conteneurs le mardi soir et les rentrer impérativement le mercredi soir. Tout responsable d'un conteneur qui serait retrouvé sur le domaine public en dehors de ce créneau s'expose à une amende de 2^e classe (jusqu'à 150 euros) selon les dispositions de l'article R632-1 du Code pénal.

R632-1 du Code pénal : [Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^e classe le fait de déposer, dans des conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets ou aux emplacements désignés à cet effet pour ce type de déchets par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par cette autorité, notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement, de jours et d'horaires de collecte, ou de tri des ordures.]

Afin de lutter contre les atteintes à l'environnement et notamment la pollution visuelle qu'engendrent les conteneurs à poubelles, le policier municipal est chargé de faire respecter cette réglementation et verbalisera tout manquement à ces dispositions.



TRI DES EMBALLAGES

Depuis le 1^{er} janvier 2022, grâce au travail des acteurs du tri, de la collecte et du recyclage, tous les emballages peuvent être recyclés comme par exemple, les pots de yaourt, les sacs et films plastiques, les barquettes peuvent dorénavant être déposés dans les sacs jaunes.



• CÉRÉMONIE DE LA SAINTE-BARBE du C.I.S. PONT D'AIN

Depuis plus de 100 ans, le **4 décembre** est un moment fort pour toute la France, **jour de la Sainte Barbe**. Prénommée Barbara, elle est la Sainte martyre et patronne des mineurs, des artificiers et des pompiers. Elle porte à travers elle les symboles du feu, de la lumière et de la foudre.

Le **4 décembre 2021**, après l'appel des sapeurs-pompiers de l'Ain morts en service, remise des médailles des grades.



• LE CONCERT JAZZ MANOUCHE DU 3 DÉCEMBRE 2021

Nous avons pu découvrir en exclusivité le clip de Sebastiano tourné à la Catherinette et assister à un concert offert généreusement pour remercier la commune de sa participation à cette belle aventure !



Clip visible sur Youtube : «Baila me»
El Sebastiano et extrait du concert.

• MAISON DE RETRAITE DE PONT D'AIN

Les élèves de CAP équipier polyvalent du commerce du lycée Alexandre Bérard d'Ambérieu en Bugey ont fabriqué 80 cartes de vœux à l'intention des pensionnaires de la maison de retraite de Pont d'Ain. 4 élèves tirés au sort ont eu le plaisir de les remettre à l'occasion d'un après-midi goûter, un grand moment d'émotion de part et d'autre.

Le CCAS a offert une animation musicale assurée par Crescendo le 24 décembre dernier. **Un spectacle réussi !**



• CLASSE EN 2 et 7

Classe en 2 et 7, 2022 est votre année ! Alors rejoignez les conscrits en vous inscrivant auprès d'Arnaud Pourret.

conscrits7et2.pontdain@outlook.fr

☎ 06 32 11 89 97



• CONCERT DE LA SAINTE-CÉCILE DU 5 DÉCEMBRE 2021



L'Harmonie Pondinoise a donné son concert à l'occasion de la Sainte Cécile, le 5 décembre dernier.

Chaque 22 novembre, est célébrée la Sainte-Cécile, communément connue comme étant patronne de la musique, des musiciens, mais également des luthiers et des autres fabricants d'instruments de musique.

Cécile de Rome est une jeune femme, issue d'une noble famille, qui a été condamnée au martyre après avoir converti de nombreuses personnes au christianisme.

Elle est devenue la patronne des musiciens car **un passage de sa légende mentionne qu'en allant au martyre, elle aurait entendu la musique de Dieu.**

• MÉDAILLE DU TRAVAIL ...

M. le Maire a remis à **Alain Fructus**, en comité restreint, la médaille pour ses 30 ans de bons et loyaux services.



• LE NINJUTSU BUJINKAN

Vous connaissez une discipline qui entraîne le corps et l'esprit de manière progressive ? qui invite à développer la connaissance de soi tout en favorisant un état physique pérenne ?

Le Ninjutsu est l'art mythique et millénaire des ninjas japonais. À la fois sport de combat et art de vivre, le Ninjutsu Bujinkan est un art martial de défense complet adapté à la société actuelle.

Art de l'adaptation, le Ninjutsu Bujinkan permet aux hommes et aux femmes d'acquérir les bases d'un mouvement naturel au-delà du réflexe : chutes, parades, frappes, contrôles, déplacements, projections... Il comprend également les principes du travail avec et contre armes (couteau, bâton, sabre...) avec la gestion des distances et de l'environnement.

En suivant la biomécanique du corps humain et dans le respect de l'être, il est possible de pratiquer à tout âge avec efficacité.

Le Ninjutsu Bujinkan Kitsune Tanko suit l'enseignement de Maître Masaaki Hatsumi regroupant 9 écoles traditionnelles japonaises.

Armel Raux son Shihan (maître enseignant) vous accueillera avec respect et bienveillance :

Au Centre d'Arts Martiaux Pondinois

6 bis Avenue de l'Oiselon - 01160 Pont-d'Ain
Deux cours d'essai gratuits - À partir de 15 ans

Renseignements et inscriptions : Armel Raux

✉ bujinkan.kitsunetanko@gmail.com

☎ 06 11 63 59 04

Bujinkan Kistunetankō



Lundi
20 h 30 - 22 h 30
Samedi
10 h 30 - 12 h 30



...ET DÉPART À LA RETRAITE en comité restreint pour Patricia Gradwohl, elle est remplacée par Cécile Lherbete.



» « Les Zirritants »



Les dépôts sauvages de masques se multiplient dans notre commune ! Une incivilité qui multiplie les risques environnementaux et sanitaires ! Alors faites un geste : BAS LES MASQUES ! Nous sommes tous concernés !

Le saviez-vous :
ce déchet mettra 300 à 400 ans à disparaître !

La loi sur les déjections canines

Pour des raisons sanitaires, **les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs**, les voies publiques, **les espaces verts et de jeux publics** réservés aux enfants.

Par ailleurs, le caca de chien favorise la prolifération des microbes et augmente les risques de chutes. En outre, **leur nettoyage nécessite un budget conséquent**, car il requiert le déploiement d'agents et de machines de salubrité comme des balayeuses et des motocrottes.

Le saviez-vous : Article R634-2 - Version en vigueur depuis le 14 décembre 2020 : Hors les cas prévus aux articles R. 635-8 et R. 644-2, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe (jusqu'à 750€) le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements, conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets désignés à cet effet pour ce type de déchets par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Des distributeurs de sacs à crottes sont placés à l'entrée des espaces verts ou des passages fréquentés de notre commune.



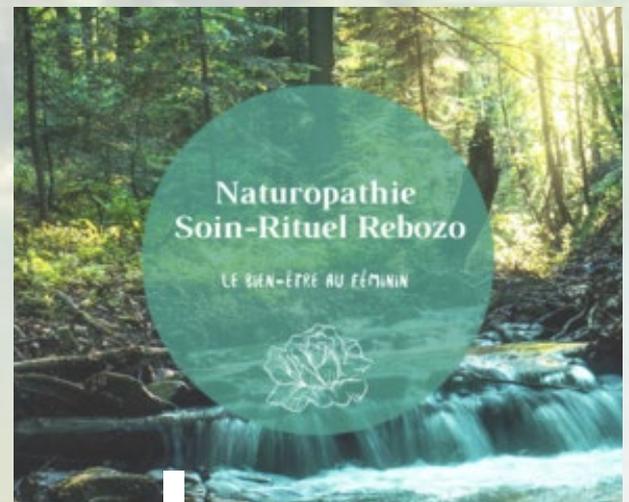
➤ À retenir

EXPRESSION MINORITAIRE



Le texte n'a pas été communiqué au comité de rédaction.

➤ Bienvenue



Caroline CHOCAT
9 rue Bernard Gangloff
01160 PONT D'AIN
☎ 06 85 48 50 89

➤ À vos agendas !

L'agenda des manifestations a été distribué avec l'annuel, nous afficherons uniquement les manifestations non programmées.

► MARDI 22 FÉVRIER

Réunion avec la gendarmerie «Participation citoyenne» - 19h à la salle des fêtes

Vous n'êtes pas encore inscrit sur **les listes électorales**, il est encore temps de remédier à cela. Lors d'une année d'élection, il faut effectuer sa démarche au plus tard le 6^e vendredi précédent le 1^{er} tour. Pour la présidentielle 2022, cette date est donc fixée au 4 mars.



23 DECEMBRE 2021 FERME DES TILLETTS

DECOUVERTE DU MONDE RURAL -
PRODUCTEURS LOCAUX



Ce bulletin est le bulletin de tous les Pondinois. Mairie ☎ 04 74 39 06 99 ✉ mairie@pontdain.fr

Directeur de publication : Jean-Marc Jeandemange, maire / Conception : Karima Rabehi, commission communication / Réalisation Armano Studio St Denis en Bugey
Imprimé sur papier PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.